



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 05 juillet 2011

Membres présents : 21

Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazals des Bayles), Lopez (Malegoude), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), De Bruyne (Régat), Roméra (Troye d'Ariège),

MM. Mascarenc (Aigues-Vives), Bertignac (Camon), Palmade (Dun), Delmas (Lagarde), Barrou (Léran), Lefrançois (Limbrassac), Cid (Mirepoix), Rougé P. (Mirepoix), Terpent (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Douterluingne (Pradettes), Sanchez (Roumengoux), Cazaud (St Julien de Gras Capou), Soula (Tourtrol).

Procurations : 2

Labadie (Ste Foi) à Mme Quillien (Mirepoix), Lazerges (St Quentin la Tour) à M. Michau (Moulin Neuf)

Absents excusés : M. Taurine (Le Peyrat),

Votes : 23

Etaient également présents : Mme Estivill (Malegoude), M. Sourrouille (Belloc), Morell (Régat), Sicard (Cazals des Bayles), M. Cazanave (Conseiller Général), Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement)

M. Carballido (Dun) arrive en cours de séance et laisse le vote à M. Palmade son suppléant

Le 5 juillet 2011 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 19 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. Soutien à la création de l'association Mirepoix'Chiche

Le Conseil décide de soutenir le démarrage de l'association Mirepoix Chiche qui œuvre pour le développement des circuits courts par :

- ⤴ le prêt de locaux intercommunaux
- ⤴ le versement d'une aide au démarrage pour l'équipement de 500 €

Pour : 23

2. Soutien aux manifestations dans le cadre de l'OCUR

Dans le cadre de l'OCUR (Opération Collective Urbaine et Rurale) conduite sur le territoire, un soutien à des manifestations en lien avec le développement commercial a été prévu.

Le Conseil décide le versement d'une aide correspondant aux prévisions de l'OCUR, à l'association des commerçants pour l'organisation ou le soutien à deux manifestations, soit :

- 1 578 € pour la manifestation « du fil à aiguille »
- 1 467 € pour la manifestation « Festival de Bandasde Mirepoix »

Pour : 23

3. Prorogation de l'aide 2010 octroyée à l'Association Fil en trope

Le Conseil décide de proroger la subvention de 1 000 € octroyée, en 2010, à l'association Fil

en trope pour le soutien aux activités partenariales conduites sur l'année et qui n'a pas pu être versée durant l'exercice comptable.

Pour : 23

4. Convention pour le prêt d'un minibus à l'association l'Oustalou

Le conseil décide de passer convention avec l'association l'Oustalou, pour le prêt d'un minibus pour le transport des enfants de l'école Jean Jaurès jusqu'à la crèche les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette « passerelle », pour les enfants scolarisés en première année de maternelle leur permet d'aborder en douceur le début de leur scolarité puisqu'ils peuvent rejoindre la crèche pour le repas et une partie de l'après midi.

Pour : 23

5. Convention de mutualisation de service avec la Mairie de Mirepoix

Le Conseil décide de passer une convention de mutualisation de service avec la commune pour l'équivalent d'un poste à mi-temps (avec un montant de 15 000 € maximum) sur une durée de 5 ans.

Pour : 23

6. Projet de chemin et aménagements des bords de l'Hers à Mirepoix

Le conseil décide d'inscrire au plan intercommunal de sentiers de randonnée un nouvel itinéraire : chemin du bord de l'hers à Mirepoix

M. le Président est autorisé à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires des terrains concernés.

Pour le projet d'aménagement de ce sentier porté par la Communauté de Communes un dossier de demande de subventions sera déposé sur les bases suivantes :

Coût des aménagements :	36 200 € HT
Financements :	
Conseil Général, 30% :	10 860 €
Conseil régional (FRI) 10 % :	3 620 €

Pour : 23

7. Avenant à la convention signée avec Eco-Folio pour le soutien à la valorisation du papier

L'assemblée autorise la signature d'un avenant à la convention passée avec l'éco-organisme « Ecofolio » en 2009. Cet avenant uniformise le soutien au recyclage pour toutes les collectivités et contractualise la dématérialisation des relations afin de limiter la production de papier.

Pour : 23

8. Modification des choix de repreneurs dans le cadre du nouveau contrat Eco-Emballages

Le conseil décide de modifier l'option retenue par la délibération du 19 avril dernier, concernant le nouveau contrat proposé par Eco-emballages pour le soutien au recyclage des emballages ménagers.

- ^ option « filière » pour les emballages en plastique
- ^ option « fédération » pour les autres emballages

Pour : 23

9. Création d'un ALAE à Aigues-Vives

Le conseil décide la transformation de la garderie de l'école d'Aigues-Vives en ALAE (Accueil de Loisir Associé à l'Ecole anciennement appelé CLAE) à compter du 1er septembre 2011.

Pour la mise en œuvre de ce service, le Conseil :

- ♣ arrête le montant de la participation demandée aux familles à 8 € par trimestre
- ♣ crée une régie pour l'encaissement de cette participation
- ♣ autorise la signature d'une convention de mise à disposition des locaux et du personnel à passer avec la commune d'Aigues-Vives
- ♣ mandate le président pour la mise en œuvre de ces décisions

Pour : 23

10. Questions relatives au personnel

10.1 - Création d'un poste en CDI d'encadrant technique du chantier d'insertion

L'assemblée décide l'ouverture d'un poste d'encadrant technique pour le chantier d'insertion en animation en CDI de droit public à temps plein.

Pour : 23

10.2 - Modification de la rémunération des postes de contractuels

Afin de permettre une évolution des rémunérations pour les contractuels de droit public en poste, le conseil décide de revoir les modalités de rémunération sur les bases suivantes:

Poste	Référence délibération créant le poste	Responsabilités	Indice mini de rémunération	Indice maxi de rémunération
Accueil -secrétariat	38/2009	C	297	348
Agent animation et entretien	22/2010	C	297	348
Agent d'entretien	23/2010	C	297	348
Chargé de mission OCUR	89/2009	B	325	483
Rippeur	41/2011	C	297	348
Directeur – Coordonnateur EJ	79/2008	A	461	660
Adjoint direction Médiathèque	73/2010	B	322	470
Responsable environnement	91/2008	B	322	472
Agent d'animation	Absence titulaire	C	297	348
CIP Coordonnatrice insertion	39-66/2008	B	322	593
Encadrants techniques CI	3/2010-66/2008	B	322	450
CIP Coordonnatrice insertion	66/2008	B	322	593

Pour : 23

10.3 – Modification du poste prévu pour la voirie et l'accessibilité

L'assemblée décide d'annuler la délibération n° /2010 créant un poste de chargé de mission et d'ouvrir un poste statutaire de technicien principal de 1ère classe à temps plein.

Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 1

10.4 – Ouverture d'un poste assistant de conservation du patrimoine

Le conseil décide l'ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps plein.

Pour : 23

10.5 - Contrats d'insertion

L'assemblée délibère afin de fixer à 32, le nombre de personnes en contrat d'insertion maximum pouvant être accueillies en simultanément dans le chantier d'insertion intercommunal

Pour : 23

11. TVA des terrains de la ZA du Rada

Conformément au code des impôts et au nouveau mode de calcul de la TVA pour la vente de terrains viabilisés, le Conseil délibère comme suit sur la TVA dite « à la marge » qui sera appliquée pour la cession des lots de la ZA du Rada.

N° du lot	Surfaces Bornage définitif	PRIX au m2 HT	PRIX HT par lot	TVA	PRIX TTC
1	11 072	5,45 €	60 342,40 €	8 760,88 €	69 103,28 €
2	10 732	5,45 €	58 489,40 €	8 491,85 €	66 981,25 €
3	11 078	6,15 €	68 129,70 €	9 891,48 €	78 021,18 €
4	3 568	7,45 €	26 581,60 €	3 859,28 €	30 440,88 €
5	3 934	7,45 €	29 308,30 €	4 255,16 €	33 563,46 €
6	2 744	5,00 €	13 720,00 €	1 991,95 €	15 711,95 €
7	2 592	5,00 €	12 960,00 €	1 881,61 €	14 841,61 €
8	2 580	5,00 €	12 900,00 €	1 872,90 €	14 772,90 €
9	3 461	4,50 €	15 574,50 €	2 261,20 €	17 835,70 €
10	2 974	5,00 €	14 870,00 €	2 158,92 €	17 028,92 €
11	2 905	5,00 €	14 525,00 €	2 108,83 €	16 633,83 €
12	2 838	5,00 €	14 190,00 €	2 060,19 €	16 250,19 €
13	3 057	5,00 €	15 285,00 €	2 219,17 €	17 504,17 €
14	25 432	2,99 €	76 041,68 €	11 040,19 €	87 081,87 €
15	1 062	10,20 €	10 832,40 €	1 572,71 €	12 405,11 €
16	1 157	10,20 €	11 801,40 €	1 713,40 €	13 514,80 €
17	1 181	10,20 €	12 046,20 €	1 748,94 €	13 795,14 €
18	1 017	10,20 €	10 373,40 €	1 506,07 €	11 879,47 €
19	1 001	10,20 €	10 210,20 €	1 482,38 €	11 692,58 €
20	1 104	10,20 €	11 260,80 €	1 634,91 €	12 895,71 €
21	1 105	10,20 €	11 271,00 €	1 636,39 €	12 907,39 €
22	1 309	10,20 €	13 351,80 €	1 938,50 €	15 290,30 €
23 (22)	1 375	11,90 €	16 362,50 €	2 375,61 €	18 738,11 €
24 (15)	1 150	11,90 €	13 685,00 €	1 986,87 €	15 671,87 €
25 (21)	1 130	11,90 €	13 447,00 €	1 952,32 €	15 399,32 €
Total surface	101 558		567 559,28 €	82 401,71 €	649 960,99 €

Pour : 23

12. Schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil est appelé à donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet le 28 avril dernier.

Le conseil intercommunal :

▲ dit qu'il ne se sent pas compétent pour décider ou même donner un avis sur les autres territoires que le sien

▲ dit qu'il souhaite que les demandes exprimées par les collectivités soient appliquées par M. le Préfet

▲ dit qu'il a toujours été favorable à l'accueil de nouvelles communes dans le périmètre intercommunal du moment où elles étaient volontaires et que, fidèle à cette position, la Communauté de communes est prête à accueillir d'autres communes et à fusionner avec la

Communauté de Communes de la Vallée Moyenne de l'Hers si elles le souhaitent.

^ dit que concernant le projet présenté par M. le Préfet de l'Ariège en ce qui concerne la création d'une nouvelle Communauté de Communes élargie sur le Canton de Mirepoix, il trouve cette proposition cohérente car ces trente trois communes constituent bien un bassin de vie et que la nouvelle structure permettrait d'aider les communes membres à maintenir, développer et organiser les services nécessaires à la population.

Pour : 23

13. Transport à la Demande

Le Conseil, appelé à se prononcer sur le service de transport mis en place sur le territoire du Pays des Pyrénées Cathares, décide :

- ^ de mettre en œuvre une expérimentation pour une desserte de Mirepoix vers les centres hospitaliers du Pays d'Olmes et du Val d'Ariège,
- ^ de conduire une réflexion sur l'avenir de ce service en commission sociale

Pour : 23

14. Protocole pour le projet de couverture TNT

Après la présentation du contexte relatif au passage à la TNT et du projet du Conseil Général de l'Ariège consistant à compléter la desserte fournie par le CSA, le conseil prend connaissance des besoins d'équipements supplémentaires sur la Communauté de Communes. Sur le territoire intercommunal 3 secteurs sont concernés :

- ^ la commune de Dun où l'installation d'un réémetteur est prévue sur le relais téléphonique (propriété du CG) existant
- ^ les communes de Camon et de Manses qui nécessitent la création de nouveaux relais.

M. le Maire de Dun confirme le choix de la solution proposée par le Conseil Général.

Mme le Maire de Manses confirme que son Conseil Municipal ne souhaite pas voir un réémetteur installé sur la commune et privilégie la mise en œuvre d'aides individuelles pour les habitants.

Pour la Commune de Camon, le choix de l'emplacement du site doit être finalisé.

Le Conseil Général de l'Ariège a proposé à la Communauté de Communes la signature d'un protocole d'accord qui est présenté à l'assemblée.

Le Conseil :

Se prononce favorablement à la prise en charge des frais d'équipements en ré-émetteurs collectifs nécessaires à la desserte du territoire lors du passage à la TNT, dont ceux engagés par la commune de Mirepoix pour l'équipement du relais de Sibra et ceux correspondant à la participation à 50% sur le projet du CG pour les sites de Dun et Camon,

Accepte une prise de compétence limitée à la mise en œuvre de cette décision et lance une réflexion sur une prise de compétence plus large sur les réseaux et infrastructures de communication électronique.

Décide de ne pas intervenir dans des aides individuelles à l'équipement

Pour : 23

Selon les disposition de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Prestation pour l'entretien des véhicules de collecte des déchets auprès de « Atelier avenir Pro » pour 9871, 96 €	N°30/08
Signature d'un MAPA à bon de commande avec la Sté Empreinte pour la signalétique patrimoniale pour un montant HT mini de 37 414, 35 € et maxi 68 126, 30 €	N°30/08

- 22 heures 40: FIN DE SEANCE -